

La charge fiscale des personnes morales en 2002

Défis pour la Suisse

20 octobre 2003

Numéro 38

dossierpolitique

La charge fiscale des personnes morales en Suisse en 2002

En 2002, les entreprises ont été massivement imposées dans de nombreux cantons. Le nombre de cantons connaissant une charge fiscale supérieure à la moyenne a augmenté. Au niveau international, les taux d'impôt sur le bénéfice baissent. La Suisse est donc mise au défi de préserver sa place économique.

L'Administration fédérale des contributions publie chaque année un ouvrage statistique intitulé « Charge fiscale en Suisse (chefs-lieux des cantons, nombres cantonaux) » qui montre l'évolution de la charge fiscale des personnes physiques et morales en Suisse. Le présent dossierpolitique traite de l'imposition des personnes morales. La charge fiscale des personnes physiques a fait l'objet du dossierpolitique n° 37 du 13 octobre 2003.

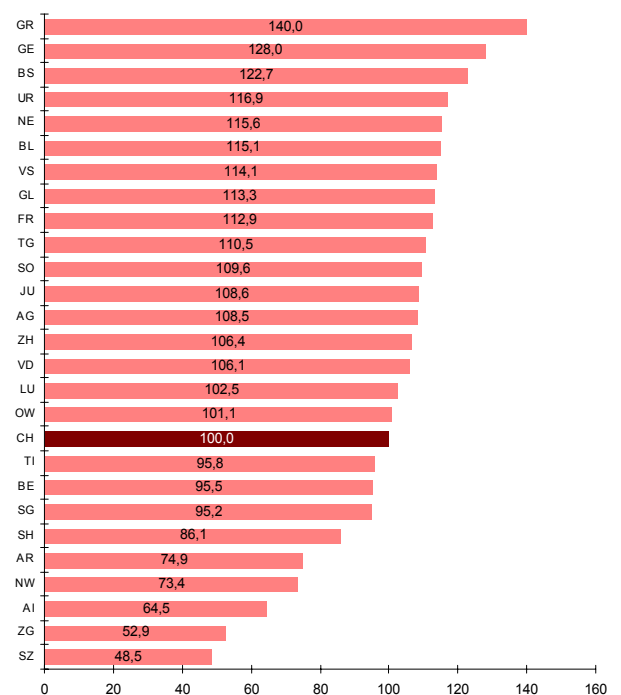
Pression fiscale considérable dans certains cantons

La charge fiscale des entreprises est parfois très forte, même si la Confédération ne prélève plus d'impôt sur le capital depuis 1998. La réduction du bénéfice net par l'impôt sur le bénéfice et celui sur le capital (impôts cantonaux, communaux et paroissiaux ainsi qu'impôt fédéral direct) varie beaucoup d'un chef-lieu de canton à l'autre. (cf. tableau annexe 1). Pour une société anonyme dont le capital et les réserves atteignent 100 000 francs et le rendement environ huit pour cent, l'éventail des charges s'étale entre 13,73% (Zoug) et 28,23% (Genève). La fourchette d'imposition est tout aussi élevée pour un capital et des réserves de 2 millions de francs. La majorité des cantons romands ainsi que le Tessin frappent plus rudement les entreprises que la plupart des cantons alémaniques. C'est au niveau de rendement le plus bas que de nombreux chefs-lieux de cantons pratiquent l'impôt sur le bénéfice le plus élevé parce que dans ce cas, l'impôt sur le capital pèse d'un poids proportionnellement plus lourd que pour des rendements élevés.

Le seul impôt sur le bénéfice (sans l'impôt fédéral direct) est caractérisé par des différences assez marquées. Le canton de Schaffhouse se situe nettement au-dessous de la moyenne suisse dans ce domaine (cf. tableau annexe 2). Dans l'hypothèse d'un rendement de 8%, il atteint 44,4% de la charge moyenne du pays. Le canton de Genève se situe à l'extrême opposé avec 155,5%. Dans les catégories de rendement élevées, Schwytz pratique le barème le plus intéressant. Les entreprises à rendement modeste paient le plus d'impôt sur le bénéfice dans le canton de Genève et celles à rendement élevé dans le canton de Bâle-Campagne.

Les sociétés holding pures, c'est-à-dire celles dont le portefeuille est composé exclusivement de participations dans d'autres sociétés, sont taxées indépendamment du bénéfice net dans tous les cantons (cf. annexe 3). La charge fiscale dépend alors de la hauteur du capital. L'impôt fédéral direct ne comprend plus d'impôt sur le capital depuis 1998. C'est Zoug qui présente le taux d'imposition le plus favorable et Lausanne le plus élevé. Afin de limiter les impositions multiples, les sociétés holding pures sont imposées modérément. Ainsi, la fiscalité frappe d'abord les filiales, ensuite les sociétés holding et enfin les actionnaires.

Graphique 1:
Indice total de la charge fiscale frappant le bénéfice net et le capital en 2002



Source: Administration fédérale des contributions

Le nombre des cantons à forte imposition a augmenté

Les cantons les plus attractifs pour les entreprises sur le plan fiscal en 2002 – sur la base de l'indice total de la charge fiscale due à l'impôt sur le bénéfice net et le capital – sont Schwytz et Zoug (cf. graphique page 1). Schwytz a remplacé Zoug à la première place. En revanche, il n'y a pas eu de permutations dans les derniers rangs : les Grisons et Genève ferment toujours la marche. Par contre, le canton de Vaud a avancé de cinq rangs. La Thurgovie, pour sa part, a reculé dans la même proportion. Le canton du Jura a gagné quatre rangs. En 2002, 17 cantons se trouvaient au-dessous de la charge moyenne suisse, soit un de plus que l'année précédente. Trois cantons ont même dépassé la moyenne suisse de 20 points, contre deux en 2001. Ils étaient toujours cinq à se situer plus de 20 points au-dessous de la moyenne.

Les taux d'imposition internationaux continuent de baisser

En comparaison européenne, la Suisse applique une fiscalité encore relativement modérée aux entreprises. Mais certains cantons imposent des charges qui ne peuvent plus être considérées comme compétitives par rapport aux taux pratiqués dans plusieurs pays. La double imposition économique de la société anonyme et de l'actionnaire joue un rôle négatif, d'autant plus que les conditions-cadre de la fiscalité des entreprises sont un facteur essentiel de la compétitivité internationale entre sites. La tendance à la baisse des taux d'imposition que l'on observe sur le plan international depuis le début des

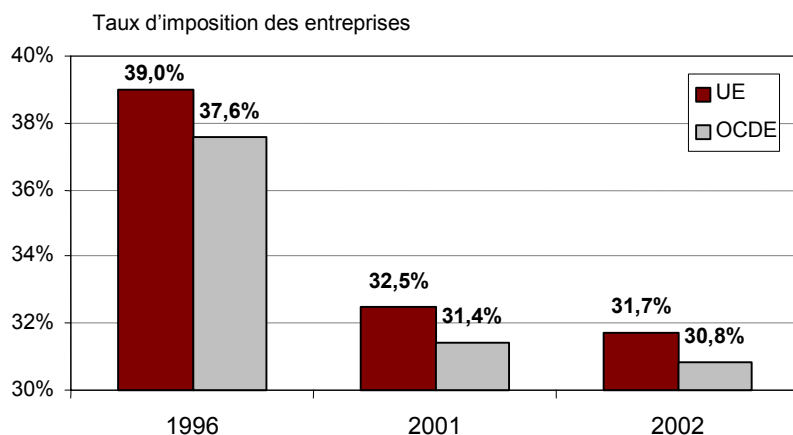
années nonante ne cesse de se confirmer. Les exemples de l'Irlande et du Danemark par exemple montrent qu'une imposition attrayante des entreprises est un facteur essentiel de succès économique.

Le taux moyen d'impôt sur le bénéfice dans la zone OCDE a encore atteint 30,8% au début de 2003, contre 31,4% l'année précédente et environ 38% au milieu des années nonante (cf. graphique ci-dessous). Sept des 30 pays de l'OCDE ont abaissé leur barème pour 2003. Autrement, mis à part le cas de l'Allemagne qui a procédé à une légère correction vers le haut, les taux sont restés identiques. Avec 31,7% contre 32,5% l'année précédente, l'UE se situe légèrement au-dessus de la moyenne de l'OCDE.

La comparaison des taux d'imposition publiée dans l'étude « Corporate Tax Survey » de KPMG Fides ne reflète que partiellement la réalité fiscale. Il y a de grandes disparités entre les lois et dispositions de différents pays sur la façon de calculer le bénéfice imposable et sur la marge de manœuvre dont disposent les autorités fiscales pour appliquer les normes en vigueur. En outre, la comparaison avec la Suisse, qui connaît un système fiscal fédéraliste, est difficile. Il n'existe pas dans notre pays de taux d'impôt sur le bénéfice généralement applicable sur le plan national. Seul le barème de l'impôt fédéral direct (8,5%) est uniforme. Il n'en reste pas moins que l'analyse réalisée par KPMG fournit des indices clairs quant aux efforts réalisés au niveau international pour améliorer le climat fiscal des entreprises.

Graphique 2:

Taux d'impôt sur le bénéfice en comparaison internationale



Source: KPMG, Corporate tax survey 2003

Commentaire

La plupart des pays s'efforcent d'attirer des entreprises et des investissements par des conditions fiscales avantageuses pour créer des emplois. La Suisse doit tenir compte de cette évolution et éliminer les obstacles fiscaux qu'elle présente dans la concurrence. L'abolition ou du moins l'atténuation de la double imposition des bénéfices est très importante. Cette revendication est au centre de la réforme de l'imposition des sociétés II, mise en chantier par le Conseil fédéral. La réforme doit aussi englober d'autres aspects fiscaux comme la liquidation et la succession des entreprises ou l'augmentation de la déduction pour participation dans toutes les sociétés de capitaux.

L'économie attend du Conseil fédéral qu'il renonce à l'idée de compenser l'atténuation de la double imposition économique par un impôt sur les gains de participation. Des motions dans ce sens ont été adoptées aussi bien au Conseil national qu'au Conseil des Etats. Pour *economiesuisse*, il serait inacceptable de pénaliser ceux qui investissent à long terme dans l'économie suisse. Un tel impôt anéantirait les efforts consentis pour injecter davantage de capital-risque dans les PME et les jeunes entreprises. La Fédération des entreprises suisses estime que la double imposition des entreprises devrait disparaître à long terme. Après les réformes entreprises en Allemagne et une annonce faite dans ce sens aux Etats-Unis, la Suisse ne peut pas être l'un des derniers pays à pratiquer la double imposition du bénéfice. Cette revendication apparaît d'autant plus plausible que les PME suisses disposent d'une base de capital propre plutôt maigre. Les allègements fiscaux sont un bon moyen pour améliorer la dotation des entreprises en capital propre.

L'impôt cantonal sur le capital constitue une très lourde charge pour de nombreuses entreprises, surtout en période de difficultés économiques, car il constitue pratiquement un prélèvement fixe anticipé indépendant du niveau du rendement. L'économie aimerait voir abolir les impôts sur le capital. En outre, *economiesuisse*

préconise le passage général dans les cantons de l'impôt proportionnel sur le bénéfice, lié au rendement, à l'impôt favorable à l'innovation. Il existe déjà depuis plusieurs années sur le plan fédéral. *economiesuisse* demande depuis longtemps l'abaissement des taux d'impôt sur le bénéfice. En matière d'impôt fédéral direct, le barème devrait reculer de 8,5 à 8% au plus. Une telle mesure donnerait un signal, aussi bien sur le plan national qu'au-delà des frontières, qui favoriserait la croissance de la place économique suisse.

Les cantons de Schwytz et de Zoug sont ceux qui, en Suisse, offrent aux entreprises les conditions-cadre de fiscalité les plus attractives. Il n'est pas étonnant que leur développement économique soit supérieur à la moyenne. Ces deux cantons bénéficient non seulement d'une bonne politique financière et fiscale, mais sans aucun doute aussi de la proximité de l'agglomération de Zurich avec ses prestations de canton centre. Dans le cadre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), les cantons qui bénéficient des prestations d'autres cantons doivent les rémunérer correctement. Cette réforme permettra de mettre la concurrence fiscale intercantonale sur une base équitable. La concurrence fiscale contribue à une gestion parcimonieuse des deniers publics et contient la charge fiscale dans certaines limites.

Ernst Raths

Annexe 1

Impôt sur le bénéfice et le capital en % du bénéfice net des sociétés anonymes en 2002 (1)

Chef-lieu de canton	Rendement (en %)					
	4	8	12	4	8	12
	Capital et réserves 100'000 fr.			Capital et réserves 2'000'000 fr.		
Zurich	22,88	21,70	23,14	22,82	21,89	23,19
Berne	18,73	16,33	15,46	22,86	22,22	22,03
Lucerne	28,03	23,89	22,52	27,94	23,87	22,52
Altdorf	26,80	22,91	23,94	26,94	22,80	24,00
Schwytz	20,03	16,93	15,78	23,30	21,05	20,31
Sarnen	26,15	22,91	21,84	25,92	22,84	21,81
Stans	21,63	19,84	19,24	21,80	19,87	19,22
Glaris	24,50	22,90	24,40	24,58	22,78	24,33
Zoug	14,53	13,73	13,47	14,58	14,66	15,22
Fribourg	23,40	19,45	17,99	29,11	25,49	24,29
Soleure	23,73	23,24	24,63	23,93	23,38	24,51
Bâle	27,90	24,19	24,54	27,82	24,37	24,44
Liestal	31,60	24,44	23,73	28,42	22,66	22,61
Schaffhouse	18,65	16,26	16,88	18,44	16,28	18,19
Herisau	24,43	21,51	20,36	19,95	19,18	18,93
Appenzell	23,68	20,45	19,37	18,67	17,97	17,73
Saint-Gall	21,10	20,00	19,63	21,01	20,00	19,66
Coire	24,48	19,06	17,38	28,40	24,59	23,67
Aarau	28,95	22,33	20,76	27,08	23,23	22,92
Frauenfeld	24,95	20,95	20,50	24,94	21,02	21,39
Bellinzone	28,55	24,88	23,65	28,85	24,91	23,58
Lausanne	28,53	26,16	25,38	28,88	26,19	25,30
Sion	20,90	17,51	16,38	27,91	24,82	23,80
Neuchâtel	27,35	22,14	20,39	31,92	27,04	25,42
Genève	31,65	28,23	26,82	31,87	28,05	26,78
Delémont	29,48	25,81	24,61	29,57	25,91	24,69

(1) Impôts cantonaux, communaux, paroissiaux et impôt fédéral direct

Annexe 2

Charge fiscale grevant le bénéfice net des sociétés anonymes au titre des impôts cantonaux, communaux et paroissiaux en 2002 (1)

Canton/Suisse	Rendement (en %)				
	2	4	6	8	12
	Indice de la charge fiscale (Suisse = 100)				
ZH	77,3	75,0	86,2	97,3	96,7
BE	107,1	108,2	117,9	116,8	97,2
LU	124,4	123,5	121,8	115,2	91,8
UR	104,6	104,6	103,3	100,1	100,6
SZ	52,0	58,1	59,1	56,7	45,8
OW	134,3	129,2	126,3	118,9	94,4
NW	110,3	101,4	97,8	91,4	72,1
GL	91,2	89,6	88,1	104,9	105,6
ZG	63,1	56,7	55,3	59,9	53,6
FR	91,1	142,8	140,1	132,2	105,2
SO	58,2	60,0	77,8	98,8	98,9
BS	75,3	89,3	100,0	104,6	98,2
BL	83,0	86,3	86,2	82,0	80,8
SH	26,2	32,0	33,2	44,4	59,3
AR	130,9	117,2	112,2	104,5	82,1
AI	117,4	105,0	100,3	93,4	73,3
SG	136,5	123,0	117,8	109,9	86,4
GR	75,7	100,7	106,7	108,9	93,3
AG	97,0	97,8	97,0	100,6	90,2
TG	74,9	79,1	80,4	84,5	83,9
TI	125,3	121,7	119,3	112,5	89,5
VD	169,8	160,9	156,6	147,1	116,5
VS	62,1	100,4	113,0	113,0	94,9
NE	122,0	142,0	141,3	134,1	107,4
GE	168,7	166,9	164,5	155,5	123,9
JU	144,4	140,3	137,6	129,8	103,2
CH	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Charge fiscale moyenne pondérée (en francs)				
CH	3.372	7.675	12.120	17.404	33.341

(1) Hypothèse de travail: société anonyme avec 2'000'000 fr. de capital et réserves

Annexe 3

Charge fiscale frappant les sociétés holding pures en 2002 au titre des impôts cantonaux, communaux, paroissiaux et de l'impôt fédéral direct (1)

en francs

Chef-lieu de canton	Canton et commune	Confédération	Total
	Capital et réserves 2'000'000 fr.		
Zurich	1'428	0	1'428
Berne	728	0	728
Lucerne	1'000	0	1'000
Altdorf	1'050	0	1'050
Schwytz	367	0	367
Sarnen	800	0	800
Stans	700	0	700
Glaris	500	0	500
Zoug	236	0	236
Fribourg	488	0	488
Soleure	840	0	840
Bâle	1'000	0	1'000
Liestal	769	0	769
Schaffhouse	224	0	224
Herisau	300	0	300
Appenzell	675	0	675
Saint-Gall	996	0	996
Coire	300	0	300
Aarau	920	0	920
Frauenfeld	913	0	913
Bellinzone	500	0	500
Lausanne	3'510	0	3'510
Sion	400	0	400
Neuchâtel	2'000	0	2'000
Genève	1'008	0	1'008
Delémont	840	0	840

(1) Charge fiscale indépendante de bénéfice net